



Commune de Marquay



Bulletin
municipal

Janvier
2026

Contacts :

- Mairie : ☎ 05 53 29 67 39
@ mairie@marquayenperigord.fr
- Agence postale : ☎ 05 53 29 13 86

Horaires :

- du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h

En cas d'urgence :

- M. le Maire : ☎ 07 89 43 86 04
- M. le 1^{er} Adjoint : ☎ 06 83 59 33 88

BIBLIOTHEQUE

Contacts :

- ☎ 05 53 28 87 21
- @ biblio.marquay@gmail.com

Horaires :

- De septembre à juin
le mardi de 14 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 12 h
- En juillet et août
le dimanche de 10 h à 12 h 30 et le mercredi de 15 h à 18 h

GARDERIE PERISCOLAIRE

Contacts :

- ☎ 05 53 29 67 17

Horaires :

- Tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 15
et de 16 h 45 à 18 h 30

LOCATION SALLE DES FETES

- Salle : 200 €
- Vaisselle : 30 €
- Caution : 300 €
- Caution ménage : 100 €

LOCATION CHAPITEAUX

- 2 grands de 5 x 8 m : 100 € / la journée
- Caution : 500 €



Nouveaux visages à la mairie



Bienvenue à Elodie,
nouvelle secrétaire qui vous accueillera avec le sourire
aux heures habituelles d'ouverture.



Bienvenue à Laurine,
nouvelle agent périscolaire





Chères Marquayaises, chers Marquayais,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que je vous souhaite, en mon nom et celui du conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux et sincères de bonne et heureuse année 2026.

Enfin, 2025 est l'année de la réouverture du bar épicerie. La réouverture de ce commerce est tellement importante pour la commune, que je ne pouvais commencer ce mot, que par ce sujet. Je vais avant tout remercier une dernière fois tous les bénévoles qui se sont investis pour tenir le dépôt de pain le matin. Ils étaient les plus heureux le 1^{er} juillet pour transmettre à Vincent le relais qu'ils avaient assuré pendant 2 ans et demi, pas par fatigue mais fiers d'avoir pu jouer ce rôle pour la collectivité.

Ce fut une aventure extraordinaire, et je pense bien que peu de communes peuvent s'enorgueillir d'avoir un tel tissu de bénévoles prêts à donner de leur temps.

Nous avons eu les clés du bar le 20 mars et à partir de cette date, l'ensemble des élus et des agents n'a eu qu'un objectif : celui d'ouvrir pour la saison. La collaboration de tous a été nécessaire. Certains ont nettoyé, d'autres ont réparé ou réalisé les peintures. Chacun a trouvé sa place en faisant avancer le projet. Nous n'aurions pas pu réussir sans les compétences en électricité et en plomberie de Cyril. Financièrement, l'opération conséquente de l'achat, de la réfection de la toiture et les travaux à l'intérieur n'étaient pas prévus. Sans la réalisation en interne de tous les travaux, le projet n'aurait jamais pu être finalisé. Vincent fait vivre ce lieu depuis maintenant 6 mois et c'est toute la vie du village qui a changé. Nous avons tous retrouvé un lieu où l'on peut facilement se retrouver, discuter, manger, jouer, partager des moments entre amis, se rencontrer ... Longue vie à la Cahute.

2025 a aussi vu l'arrivée d'Elodie et de Laurine dans les effectifs de la mairie. Laurine remplace Christine depuis la rentrée de septembre à la cantine et à la garderie. Elodie est arrivée au secrétariat de la mairie pour suppléer le départ de Naïma. Elles ont toutes les deux rapidement trouvé leurs marques au sein de l'équipe et apportent chacune dans leur rôle, leurs compétences et leurs expériences.

Des commissions au sein du conseil municipal ont aussi travaillé sur des sujets un peu plus techniques. C'est ainsi que nous avons pu finaliser notre plan communal de sauvegarde (PCS). Il permet d'organiser une réponse rapide lorsqu'il est activé en cas de situation de crise. Un travail important a aussi débuté pour le cimetière. Des relevés ont été faits. Des informations sont collectées. A terme, tout cela sera numérisé, ce qui facilitera la gestion du cimetière.

Des panneaux pour repérer les chemins de défense à incendie ont été posés sur les chemins classés à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Nos choix ne nous ont pas permis encore cette année, d'acquérir et d'installer les bâches à incendie. Dès que nous le pourrons, ces travaux débiteront.

Fin août, l'inauguration de la médiathèque a eu lieu. Cette réalisation de la communauté de commune participe à l'attrait de notre territoire, comme l'espace de coworking Sarlatech. La communauté de commune intervient sur notre commune grâce au CIAS et le portage de repas à domicile, ou son service voirie pour la réalisation de travaux sur nos routes.

En 2026, le tour de France fera un passage éclair dans notre commune le samedi 11 juillet. Les cyclistes n'y feront que quelques tours de roues. Ce sera le même week-end que les 30 ans de la course de côte. Un tel anniversaire n'est pas fréquent et il me permet de saluer l'engagement de tous les bénévoles dans les différentes associations de la commune.

Grace à votre participation, vous donnez une belle image de notre village.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble des élus du Conseil municipal pour leur engagement sans faille tout au long de l'année ainsi qu'aux agents communaux pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur dévouement au service de nos administrés. Leur implication quotidienne et l'esprit d'équipe qui les anime, constituent une force essentielle pour notre commune et permettent de faire vivre nos projets au bénéfice de tous les habitants.

Jean-Luc Astié



**Gwendoline JOSSO
Sébastien BESSE**

Infirmiers

Le lundi matin

☎ 06.87.21.19.71 / 06.43.89.00.91

Catherine LE BOURGCOQ-LEVEAU

Sophrologue

Le lundi

☎ 06.82.66.87.31

Magalie REGNER

Coiffure

Le mardi

☎ 06.48.38.97.70

Hélène JEANNEL

Chiropracteur

Le mardi après-midi

☎ 07.76.54.73.21

Elliot JEANNEL

Chiropracteur

Le mercredi matin

☎ 07.76.54.73.21

Jérôme CAMPUZAN

Massage de relaxation & bien-être

Le mercredi et samedi après-midi

☎ 07.81.58.14.03

**Gwendoline JOSSO
Sébastien BESSE**

Infirmiers

Le jeudi matin

☎ 06.87.21.19.71 / 06.43.89.00.91

Sonia DELIBIE

Esthétique

Le JEUDI

☎ 05.53.51.91.66

Anne Astié

Psychologue

Spécialisée en

Thérapie cognitive comportementale

☎ 06.32.31.01.01



Séance du 10 février 2025

- Avenant 1 à la convention de groupement pour le SICTOM pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets :

Monsieur le maire rappelle la délibération du 7 avril 2022 portant sur l'adhésion à un groupement de commande pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets avec le SICTOM.

Le comptable du Trésor Public demande de revoir le montage budgétaire/comptable.

L'article 9 de la convention signée le 7 avril 2022 permet d'intervenir par avenant pour modifier les dispositions initiales.

Par délibération N°6-300924 en date du 30 septembre 2024, le comité syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères a décidé à l'unanimité de modifier les articles 7 et 8 de la convention de groupement pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets pour les communes de Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Tamniès et La Chapelle-Aubareil comme suit :

Article 7 : « règlement des factures » : « Le coût du marché de génie civil pris en charge dans le cadre de la convention est facturé 100% au SICTOM par l'entreprise.

Le SICTOM s'engage à honorer les factures et les situations intermédiaires correspondantes, dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture. »

Article 8 : « financement » : Le SICTOM a inscrit dans son budget la totalité des crédits nécessaires à la réalisation des travaux, lesquels seront autofinancés. La Commune participera au financement des travaux de génie civil – y compris le brise-roche ou le sciage de roche (dans le cas de la présence de rocher) – par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50% des frais facturés TTC diminués du taux de FCTVA en cours (16.404% actuellement ; au vu d'un état récapitulatif global de la dépense correspondante.

La participation de la commune s'imputera sur le compte 2041582 et constituera une recette pour le SICTOM au compte 13141 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention de groupement pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets.

- Questions diverses :

Présentation des demandes de subventions d'associations

Point sur les nouvelles obligations des employeurs pour la mutuelle santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026.

Séance du 11 mars 2025

- Acquisition d'un local commercial et d'un fond de commerce :

Considérant l'ordonnance du tribunal de commerce de Bergerac en date du 7 août 2024,

Autorisant la vente de gré à gré des actifs subsistant relevant de la liquidation judiciaire correspondant à des biens immobiliers sis au 5 rue de la traverse 24620 MARQUAY cadastrés AH65, 66, 377 d'une contenance de 148ca :

La commune décide d'acquérir ces biens pour la somme de 33 000€ pour l'acquisition du local commercial et par d'ailleurs de s'acquitter des sommes suivantes : 1 700€ pour les frais fixes à cette acquisition et 808.32€ au prorata de la taxe foncière. Autorisant la vente de gré à gré des actifs corporels ainsi qu'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4^e catégorie.

La commune décide de s'acquitter des sommes de : 7 000€ pour l'acquisition du fond de commerce est de 1 700 € pour les frais.

Après délibération le conseil municipal approuve cette décision.



- Séance du 8 avril 2025

- Vote des budgets (Communal; Irrigation, Assainissement, Lotissement) :

BUDGET COMMUNAL		
FONCTIONNEMENT	€	537 670.24
INVESTISSEMENT	€	381 071.31

BUDGET ASSAINISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	€	11 814.37
INVESTISSEMENT	€	42 629.48

BUDGET IRRIGATION		
FONCTIONNEMENT	€	66 465.15
INVESTISSEMENT	€	29 719.37

BUDGET LOTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	€	236 012.17
INVESTISSEMENT	€	319 863.51

- Séance du 20 mai 2025

- Autorisation de signature d'un bail commercial relatif à la location d'un multiple rural :

Monsieur le Maire présente les candidatures à la reprise du multiple rural et explique qu'après s'être rapproché de l'étude des Maitres Oudot et Poussou, il est nécessaire de mettre en place un bail de location de type 3 - 6 - 9 ou précaire.

Le montant mensuel du loyer proposé est de :

- 900 € HT pour le fonds de commerce - 100 € HT pour la licence IV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer ce tarif et précise que cette somme sera imputée au compte 752 en recette de fonctionnement du budget principal et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail avec le candidat retenu.

- Désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soutient cette action, désigne Colette SOUMEYROU comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

- Suppression et modification du tableau des effectifs :

Il convient de modifier le tableau des effectifs en vu du recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie et d'un agent contractuel pour le service périscolaire. Le poste d'adjoint administratif territorial est supprimé au profit du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

- Questions diverses :

♦ La Préfecture revient vers les communes concernant le schéma de défense incendie avec la cartographie des points d'eau incendie et l'augmentation d'installation afin de couvrir le territoire communal d'infrastructures nécessaires.

♦ Le service archivage du CDG 24 intervient dans les collectivités pour réaliser le recollement et l'enregistrement des archives de la commune. La première mission en début 2024 a permis de trier et classer les archives par un inventaire. Les nouvelles missions consisteront à une mise à jour annuelle pour un montant de 360 €.

Un devis est à l'étude pour appliquer cette méthode aux documents numériques.



Séance du 9 juillet 2025

- Ligne de trésorerie :

M le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie a été contractée l'année dernière en septembre pour une durée de 12 mois. Les finances communales ne permettant pas à ce jour de rembourser le capital de 55 000 €, il convient de renouveler la ligne de trésorerie pour une année supplémentaire.

M le Maire fait part de la proposition de la Caisse d'Épargne aux mêmes conditions que l'an passé et appelle au vote. Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents de valider la proposition de la Caisse d'Épargne et autorise M le Maire à signer les documents nécessaires.

- Accord local 2025 : Fixation du nombre de et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire :

M. le Maire informe que le conseil communautaire a délibéré favorablement lundi 16 juin 2025 pour valider la proposition permettant de coordonner une position collective et d'initier la procédure relative à la fixation du nombre de siège au conseil communautaire dans le cadre d'un accord local.

Il n'y a pas de changement pour Marquay, la commune conserve ses deux sièges. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la répartition du nombre de sièges du Conseil Communautaire.

- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Public d'Assainissement Non Collectif – exercice 2024 :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement », ainsi qu'un exemplaire du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) du SPANC, qui devra présenté également au conseil municipal de chaque commune suivant la clôture de l'exercice en cours.

- Tableau des effectifs :

M le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

- Augmentation des heures de l'agent de restauration (26h00 au lieu de 21h00),
- Embauche d'un contractuel pour le remplacement de l'agent périscolaire suite à son départ à 21h00 au lieu de 26h00,
- Création d'un poste de Rédacteur-catégorie B suite à l'inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne dérogatoire concernant le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie de l'actuelle secrétaire de mairie.

- Questions diverses :

M le Maire informe que la plantation des poteaux autour du stade de foot se fera entre le 21 et le 25 juillet, il invite les élus disponibles à constituer une équipe pour réaliser le chantier.

Didier Delibie fait remarquer que des panneaux d'adressage ont disparu au niveau du pont de Combe Marty et Route du Rouillet. Un état des lieux va être réalisé afin de voir ce qu'il manque et faire une nouvelle commande.

Séance du 8 septembre 2025

- Décision modificative n°1 - Budget Assainissement :

Suite à une erreur de facturation sur la redevance assainissement, il est nécessaire d'annuler le mandat correspondant émis en décembre 2024 afin de le réémettre au bon montant.

Les crédits n'étant pas prévu au moment du vote du budget, il convient d'affecter la somme de 667€ au chapitre 673 – titres annulés, depuis le chapitre 61523 – Entretien et réparations réseaux.

- Aménités rurales :

M le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée Vézère au sujet de la dotation Aménités Rurales reçu par les collectivités membres du territoire du Grand Site.

Cette dotation est attribuée vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (Natura 2000, périmètre du Grand Site de France) ou jouxte une aire marine protégée.



Elle permet aux collectivités de renforcer leur contribution à la transition écologique en soutenant des initiatives locales qui préservent les aménités rurales et les services environnementaux, tout en améliorant la qualité de vie et l'attractivité de leur territoire.

M le Président propose de reverser 20% de l'indemnité touchée par la commune au Grand Site pour financer des projets communs dans le cadre du Grand Site. Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

- Questions diverses :

Marché Gourmand Dimanche 29 septembre : L'office du Tourisme de Sarlat a sollicité la commune pour l'organisation d'un marché gourmand dans le cadre des « Journées du goût et de la Gastronomie » avec randonnée gourmande, marché des producteurs et repas guinguette.

Un point est fait sur la Salle des Fêtes, plusieurs manquements ont été constatés lors de la location cet été (ménage, matériel manquant ...). Il convient de constituer un groupe de 2 ou 3 élus pour mieux gérer les locations avec état des lieux plus sérieux, fermer les accès qui ne sont pas nécessaires...

Une réflexion sera menée sur la location de l'Esterel pour des réunions en journée ou juste un repas pour des groupes de maximum 20 personnes lorsqu'il sera fini de rénover.

- Séance du 17 novembre 2025

- Approbation RPQS – SMDE 24 :

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES 2 RIVIERES. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le RPQS 2024.

- Renouvellement Contrat CNP Assurance Statutaire Du Personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2026.

- Règlement Cimetière :

La numérisation du cimetière avance bien. Toutes les tombes sont numérotées, l'état de chacune a été relevé, une dizaine paraissent à l'abandon.

Le recensement des inhumés progresse, des administrés se sont manifestés pour donner leurs informations.

À l'occasion de cette opération, un règlement est en cours de rédaction avec notamment la modification de la durée des contrats de concessions et le prix afin de s'harmoniser sur les communes voisines.

La concession perpétuelle n'étant plus admise aujourd'hui, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

	30 ans	50 ans
Concession simple (1,50 m x 2,50 m)	150 €	250 €
Concession double (2,50 m x 2,50 m)	200 €	300 €
Cavurne	300 €	-

- Tarif location salle des fêtes :

Suite à plusieurs manquements constatés lors de la location de la salle des fêtes, une mise à jour du règlement est en cours. La salle des fêtes est dorénavant louée uniquement aux administrés de la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- Location salle des fêtes : 200 € - Vaisselle : 30 € - Chapiteau : 100 €

Deux cautions seront demandées : 300 € pour couvrir d'éventuels dommages matériels et 100 € pour couvrir un manquement dans le nettoyage des locaux.



- Tarif cantine :

Cette année, l'école accueille une jeune en service civique, M. le Maire propose de créer un tarif pour elle d'un montant de 3 € par repas. Pour rappel, les tarifs en vigueur depuis juillet 2023 sont : 2.20 € pour les enfants, 4.40 € pour les professeurs des écoles, 6.60 € pour les personnes extérieures.

- Vente domaine communal :

M le Maire fait part au conseil, de la demande d'un administré du bourg d'acheter un morceau du domaine communal pour une surface de 10 m².

La complexité de la procédure nécessite de revoir précisément le souhait de l'administré avant d'entamer le processus.

- Questions diverses :

Un point est fait sur les plaques et panneaux d'adressage à commander.

Le projet d'installation des bâches à incendie est évoqué. Ces installations permettent de couvrir les hameaux les plus peuplés. Le projet doit être encore ajourné.

La communauté de communes a sollicité des textes et photos pour la rubrique « à la découverte de ... » sur le village dans la prochaine Lettre de l'Interco.

- Séance du 8 décembre 2025

- Délibération participation mutuelle :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 € par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, les employeurs publics territoriaux ont le choix entre 3 modalités potentielles de participation : la convention participation proposé par le CDG 24, une convention participation proposé par l'employeur ou la labellisation, Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21/11/2025 relatif au choix de la labellisation et au montant de la participation versée aux agents pour le risque Santé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à compter du 1er janvier 2026, de verser une participation financière de 20 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit un contrat labellisé.

- Décision modificative budget irrigation :

La décision modificative n'a pas lieu d'être prise, après vérification, les crédits étaient nécessaires pour mandater la dernière échéance d'emprunt.

- Vente d'un terrain du lotissement :

M le Maire informe le conseil d'une proposition d'achat du terrain cadastré AH 452 - lot n°3 sur le lotissement au prix de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre le terrain et autorise M le Maire a signé l'acte de vente.

- Questions diverses :

Un point est fait sur l'avancement du bulletin municipal. Il manque encore des articles sur l'école et quelques associations. Il est proposé de faire un article sur les travaux de réfection du bar.

- Courrier DSDEN :

M le Maire donne lecture du courrier de la DSDEN sur l'avenir des RPI et des petites écoles à cause du déclin de la natalité.

- Passage Tour de France 2026 :

M. le Maire rend compte de la réunion d'informations qui s'est tenue à la Préfecture le 03 décembre. Il passera le samedi 11 juillet 2026 pour la 8^{ème} étape entre Bergerac et Périgueux.

- Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux du maire et du conseil municipal aura lieu le dimanche 18 janvier 2026



AGENCE POSTALE

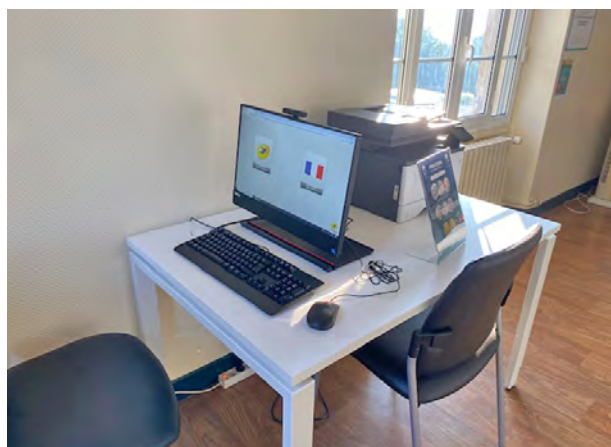
Pour des raisons de confidentialité l'agence possède son propre bureau (juste à côté du bureau du secrétariat de la mairie).



Agence postale

Autre nouveauté

Un ilot numérique accessible à tous aux heures d'ouvertures du bureau



LA BANQUE POSTALE

- Consulter et gérer vos comptes
- Prendre un rendez-vous avec un conseiller
- Découvrir les produits et services
- Forfait mobile + box

LA POSTEMOBILE

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
- Gérer vos offres si vous êtes déjà client
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client

LES SERVICES PUBLICS

- S'informer sur les services publics
- Faire les démarches administratives
- Suivre vos démarches en ligne
- Déclaration de douane CN23 pour les colis à l'international

Les opérations habituelles au guichet :

- Retraits et dépôts d'espèces (montant limité)
- Dépôts chèques
- Achat de timbres, carnet de timbres collection, emballages colissimo et chronopost, enveloppes timbrées, chronopost, lettre suivie, enveloppes timbrées, etc....
- Veiller sur mes parents (visite du facteur + téléassistance, portage de repas, médicaments, ménage)
- Changement d'adresse
- Envoi et retrait lettres recommandées
- Forfait SIM sans engagement, carte prépayée nationale et internationale
- Tablette "Ardoiz"



Le CIAS est un établissement public administratif de la Communauté de Communes de Sarlat-Périgord Noir dont la mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en assurant une action sociale de proximité favorisant le mieux vivre ensemble.

Il anime une action générale de prévention et de développement social local. Servant toute la population du territoire intercommunal, le CIAS désormais connu et reconnu pour sa réactivité et son accessibilité, est de plus en plus utilisé.



Plusieurs services sont proposés à l'ensemble de la population du territoire intercommunal :

- Portage de repas à domicile
- Aide au maintien à domicile
- Accompagnement administratif
- Solutions d'hébergement
- Animations et ateliers (écriture, cuisine...)

4b rue Stéphane Hessel
Le Colombier - 24200 SARLAT-LA CANEDA
☎ 05 53 31 88 88 / cias@sarlat.fr

Le CIAS vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET ET INTRA FAMILIALES

Dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux violences intra familiales plusieurs outils sont à votre disposition :

- Une élue référente au sein de l'équipe municipale (Colette Soumeyrou).
- Un gendarme référent dédié aux violences intrafamiliales
- Des applications dédiées comme :

- « **App-Elles** » : Application gratuite pensée pour protéger, aider et informer les personnes victimes de violences, ainsi que leurs proches et les témoins. Elle centralise l'essentiel : numéros d'urgence, associations spécialisées et structures d'accueil locales, accessibles en quelques secondes dans plus de quinze pays. Grâce à une technologie innovante, App-Elles permet aussi de lancer une alerte immédiate en cas de danger. La localisation en temps réel est transmise aux contacts de confiance désignés par l'utilisatrice, afin de garantir une réaction rapide et adaptée.

- « **The Sorority** » : la première application et communauté d'entraide internationale entièrement sécurisée.

En cas de danger, peu importe où vous vous trouvez (dans la rue, dans les transports en commun, au bureau, en soirée, à la maison ou en voyage) à n'importe quel moment : vous pouvez déclencher l'alerte pour demander de l'aide. Vous n'êtes jamais seul.e. Dans la minute qui suit le déclenchement de l'alerte, en moyenne 10 prises de contact sont observées (3/4 par appel téléphonique, le reste via le chat).

- « **Mémo de vie** » : plateforme conçue pour offrir un soutien essentiel à toute personne confrontée à des situations difficiles, qu'il s'agisse de victimes, de proches ou de témoins de violences, tout en s'adaptant à leurs besoins spécifiques.

**Lutte contre
les violences
faites aux femmes**



Le tribunal de Bergerac a un service dédié au traitement des violences intra-familiale. En 2024, 520 dossiers ont été traités.

Des mesures de préventions, de protections peuvent être mises en place, des solutions existent : en parler est déjà agir.

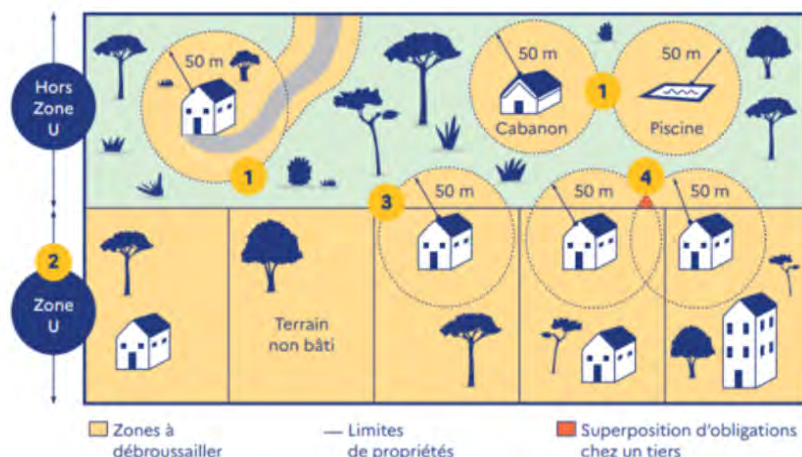
www.arretonslesviolences.gouv.fr / www.eva24.fr



Les obligations légales de débroussaillage (OLD)

Cet été, plusieurs départs de feu ont été recensés sur la commune. Les épisodes de sécheresse et les rafales de vent attisent rapidement les départs de feu. Il est de notre devoir de garder nos terrains débroussaillés afin de limiter la propagation des incendies.

Les Obligations Légales de Débroussaillage sont issues de l'article L. 134-6 du code forestier et du règlement départemental pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêts dans sa version révisée adoptée par arrêté n°24-2025-09-11-00004 du 11 septembre 2025.



80% des feux de forêts démarrent à moins de 50 mètres des constructions

90% des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains non ou mal débroussaillés

Voici les règles à respecter :

- Débroussailler **50 mètres** autour de mon habitation (garage, piscine ...) et **4 mètres** de part et d'autre des voies privées y donnant accès.
- Si mon terrain est classé en zone U par le document d'urbanisme de ma commune, il doit être intégralement débroussaillé, qu'il soit bâti ou non. Ces obligations se superposent.

Débroussailler autour de sa maison, c'est donc : protéger sa vie et sa maison face à un feu de forêt et protéger le massif et les autres habitations contre un feu dont on serait responsable.

Comment débroussailler ?

- **COUPER** ou **BROYER** la végétation herbacée et ligneuse basse et les arbustes situés sous le couvert d'arbres.
 - **COUPER** les arbustes non situés sous couvert forestier afin que les arbustes maintenus soient à une distance de 3 mètres des autres arbustes, arbres et construction.
 - **COUPER** les arbres et branches d'arbres situés à moins de 3 mètres des constructions (sauf exceptions).
 - **ÉLAGUER** les arbres et arbustes afin qu'aucune branche ne retombe à moins de 2,5 mètres du sol.
- Pour les individus de moins de 6 mètres, l'élagage se fait sur un tiers de la hauteur.
- **ÉLIMINER** par broyage ou exportation l'ensemble des rémanents et produits végétaux issus du débroussaillage, le bois mort au sol.
 - **ENLEVER** les aiguilles et feuilles mortes des toitures.

Le brûlage des déchets verts est autorisé du 1^{er} octobre au 28 février et doit être déclaré en mairie



Au nom de toute l'équipe du Marché de Marquay, je vous présente nos meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2026 ! Que cette année soit synonyme de santé, de réussite, et de moments de joie partagés.



Nous tournons la page de l'année écoulée après un bel été chaud et ensoleillé. Ces mois passés ont vu les touristes et les locaux déambuler avec plaisir dans les allées, profitant de la vie, des saveurs et de l'atmosphère conviviale de notre joli marché.

Le Marché de Marquay est bien plus qu'un lieu de commerce; c'est le cœur vivant de notre commune. C'est grâce à votre présence et à l'énergie de notre équipe que cette ambiance si spéciale perdure.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement la Mairie pour son soutien précieux tout au long de l'année, ainsi que tous les exposants pour leur implication sans faille et leur inépuisable bonne humeur. C'est grâce à cette collaboration que notre marché rayonne.

Pour 2026, nous souhaitons continuer à vous offrir le meilleur.

Nous aspirons à ce que nos étals débordent de produits régionaux et de qualité, que nos allées résonnent de rires et de bonne humeur, et que chaque visite soit un véritable moment de plaisir pour la communauté de Marquay.

L'équipe du marché de Marquay



Le dimanche 26 avril 2026

aura lieu à l'Esterel le 4^{ème} troc de plantes de la commune.

Le principe en est simple, il s'agit d'échanger gratuitement ses plants, semis, boutures, graines...

Ce jour-là, venez avec vos plantes, posez ce que vous donnez,

Prenez ce que vous intéresse pour votre jardin.

Le troc de plantes va vous permettre :

- ♣ d'échanger des plantes, des graines, des semis, des boutures, des bulbes et bulbilles, des rejets, des drageons... mais aussi des plantes dont vous ne voulez plus.
- ♣ de rencontrer d'autres jardiniers passionnés et de passer un moment convivial,
- ♣ de revenir avec des nouvelles plantes à moindre frais,
- ♣ de partager des connaissances, des expériences de jardinage,
- ♣ de découvrir de plantes inconnues ou oubliées,
- ♣ de dénicher des plantes introuvables dans le commerce.



Un peu d'histoire...

Depuis le Moyen Age, comme un peu partout en France, les défunts de la communes de Marquay étaient enterrés autour de l'église (et pour certains dans l'édifice-même).

Des travaux du bourg entre 1970 et 1975 feront apparaître les fondations de l'ancien mur du cimetière et d'ossements entre ces traces et l'église.

Une déclaration royale de 1776 oblige les bourgs à déplacer leur cimetière hors de l'enceinte des habitations. Il faudra cependant attendre le XIX^{ème} siècle et le décret de 1804 pour qu' "aucune inhumation n'ait lieu à l'intérieur des églises" et que des "terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts" soient trouvés à distance de 35 à 40 m des habitations les plus proches.

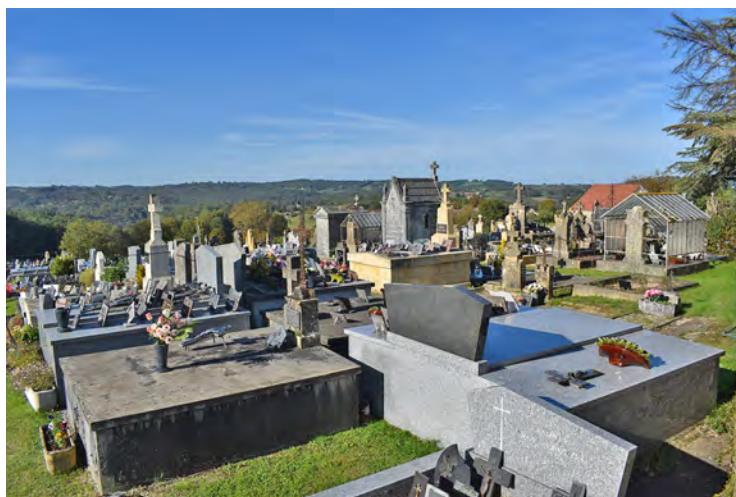
Néanmoins, les déplacements des cimetières ne s'amorceront en France que vers 1870.

A Marquay, on ignore la date exacte du transfert mais il semble que la mairie ait été rapide puisque dès 1832, le maire, M. Dubernard, parle de la nécessité de clôturer le nouveau cimetière.

Depuis, le cimetière a été agrandi en 1932, 1980 et 2006.

D'après « Le déplacement du cimetière de Marquay hors du bourg »

Merci à A.M. et P. Fermont



Aujourd'hui, suite à la nécessité de mise à jour du cimetière sur un logiciel national, la commune est amenée à travailler sur 2 axes :

► Axe 1 : Enquête sur les concessions.

La mairie a refait les plans du cimetière et listé les concessions et leur état. Elle a relevé les tombes en situation d'abandon afin de récupérer ces dernières.

De plus, elle doit lister nominativement les personnes inhumées. C'est pourquoi des conseillers municipaux peuvent être amenés à vous interroger au sujet de vos emplacements familiaux.

Toute personne ayant une concession sur la commune est invitée à se présenter à la mairie afin de compléter les informations nécessaires.

► Axe 2 : Nouveau règlement du cimetière.

Il a été validé en conseil municipal le 17 novembre 2025 et mis en place au 1^{er} janvier 2026, suite à cela, le nouveau tarif des concessions est le suivant :

	30 ans	50 ans
Concession simple (1,50 m x 2,50 m)	150 €	250 €
Concession double (2,50 m x 2,50 m)	200 €	300 €
Cavurne	300 €	-

Vous pouvez consulter ou demander ce nouveau règlement à la mairie.



Travaux sur les voies communales :

En 2025, suite à la répartition du budget voirie de l'Intercommunalité, il n'y a pas eu de programme de travaux dans le cadre du marché passé avec l'entreprise.

Cependant, l'équipe de la Communauté de Communes est intervenue comme chaque année pour l'entretien courant, principalement par la mise en œuvre d'emplois partiels.

Des opérations de gestion des eaux de ruissellement ont également eu lieu, notamment au lotissement et dans le secteur de Téjat.

75 % de l'entretien de la voirie est communautaire et 25 % de compétence communale.
Le fauchage est à la charge de la commune.

La Communauté de Communes s'est dotée d'un équipement supplémentaire pour la pelle à pneus. Il s'agit d'un lamier en vue de l'élagage de bois petits et moyens. Un broyeur a été acheté afin de constituer un atelier complet.

Les chantiers importants (grande hauteur, gros bois) seront confiés à une entreprise spécialisée.

Travaux sur les chemins blancs :

Les 12 et 13 juin, une équipe « communale » composée des agents et d'élus, a (forte de sa solide expérience des années passées) travaillé à la réfection des chemins des Châtaigniers, de Bizaillac, du Fageat et de La Nadalie.



Prévisions 2026 :

Avec le matériel et le personnel de la Communauté de Communes :

- Un programme d'élagage sera établi après évaluation des besoins.
- Une campagne de curage de fossés est également prévue.
- Emplois partiels et petits revêtements.

Avec l'entreprise :

Travaux de voirie à définir en fonction des besoins et du budget attribué.



SMBVVD 2025



Schéma des berges

1ère tranche en régie du projet de rajeunissement des formes alluviales et d'amélioration des annexes hydrauliques des îlots de Malega.



Mise en place de zones d'abreuvement sur le Manaurie

Ce sont des aménagements rustiques pour permettre l'abreuvement des bovins en réduisant au maximum l'impact sur le milieu. Sept ont vu le jour cette année sur le cours d'eau du Manaurie.



Le nettoyage de la Vézère

Action bénévole annuelle de ramassage des déchets de la Vézère.



Quelques temps forts de l'année

NATURA 2000 Vallées des Beunes

L'animation NATURA 2000 de la Vallée des Beunes a suivi son cours lors de cette année 2025.

Le marché en cours, de 2022 à 2025, était confié au Conservatoire des Espaces Naturels et à la Chambre d'Agriculture.

Lors de cette dernière phase, les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en place de mesures Agro-environnementales et Climatiques pour une pratique agricole favorable à l'environnement
- Mise en place de contrats N2000 ni forestiers ni agricoles
- Assistance à évaluation des incidences N2000
- Nettoyage d'un site à chauve-souris

Les enjeux de sécurisation de la Vézère

Il s'agit d'intervenir pour la sécurisation des différents utilisateurs de la rivière.



Rénovation du bar épicerie

Au printemps 2025, la municipalité a acquis le bar/épicerie et a effectué des travaux de rénovation afin de proposer le fonds de commerce à un acquéreur.

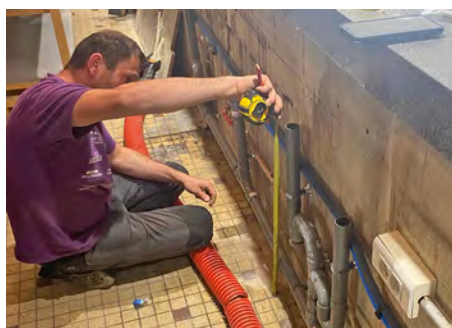
La réfection de la toiture a été faite par un professionnel, le nettoyage et la remise en état de l'intérieur ainsi que la vérification et réparation du matériel ont été fait par Cyril (agent communal), les élus et volontaires en quelques journées bien remplies. Vincent Valade nouveau propriétaire de "La Cahute" a ouvert son commerce fin juin et le bourg de Marquay a retrouvé sa belle énergie de conversations animées, rires et de partage.

A la suite de l'ouverture de la Cahute et les prestations qui vont avec; le dépôt de pain à "L'Estérel" a pris fin.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement les bénévoles qui se sont dévoués pendant deux ans et demi, pour garder le lien avec la population.

Les travaux





Les volontaires du dépôt de pain à l'Estérel



Une partie du groupe nettoyage



Inauguration du Pôle Culturel Sarlat Périgord Noir Médiathèque – Maison des musiques – Esplanade Alain Carrier

Le samedi 30 août 2025 à 11 h 30, la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et la Ville de Sarlat ont célébré l'inauguration officielle du Pôle Culturel Sarlat Périgord Noir. Elle marque l'aboutissement d'un projet culturel d'envergure et s'accompagnait de deux journées de festivités gratuites, les 29 et 30 août.



Ce projet structurant pour le territoire traduit une ambition partagée : faciliter l'accès à la culture pour tous, encourager les pratiques artistiques, soutenir la vie associative et créer les conditions d'une dynamique locale ouverte et inclusive. Fruit d'un travail collectif mené par les équipes des collectivités, en lien avec les acteurs culturels et les usagers, il répond aux besoins de toutes les générations : enfants, jeunes, familles, amateurs, curieux ou passionnés.

Situé aux portes du secteur sauvegardé de Sarlat, le Pôle Culturel Sarlat Périgord Noir regroupe :

- **La Médiathèque intercommunale** (ouverte en novembre 2024) : 1 301 m² dont 900 m² ouverts au public, plus de 23 000 documents (Actualités, documentaires, fictions, musique, cinéma, BD/Mangas), espace enfants, marmothèque pour les plus petits, auditorium de 99 places, espaces numériques, zone de jeux vidéo, salle d'activités et coin des histoires.
- **La Maison des musiques** (ouverte en septembre 2023) : 7 salles aux acoustiques variées adaptées à toutes les pratiques musicales, accueillant le Conservatoire départemental, les associations et les musiciens du territoire.
- **L'Esplanade Alain Carrier** : nouvel espace public rendant hommage à l'affichiste et résistant sarladais, lieu de rassemblement et d'événements en plein air. Pensé comme un lieu de vie, cet ensemble vise à faciliter l'accès à la culture pour tous, soutenir la création, encourager les pratiques artistiques et renforcer l'attractivité du cœur de ville.

La Médiathèque de Sarlat vous accueille :

Mardi 12h30 à 18h30 - Mercredi 10h à 18h30 - Vendredi 10h à 18h30 - Samedi 10h à 17h30

Dimanche 10h à 13h (d'octobre à mars - Fermé exceptionnellement les 28/12/2025 et 4/01/2026)

7 rue Jean-Baptiste Delpeyrat 24200 Sarlat La Canéda / mediatheque.sarlat@ccspn.fr / ☎ 05 53 31 11 66



UN REMÈDE À LA MÉLANCOLIE



CONTENU

Des livres, des DVD, des magazines ...

Un espace jeunes

Un bureau d'accueil pour enregistrer vos emprunts, réserver les documents que vous souhaitez puis les mettre à votre disposition ...

Un coin tisanerie pour échanger les dernières nouvelles de la commune ou autres, partager un moment convivial ...

Une équipe à l'écoute pour vous conseiller : Josiane, Claire et Philippe

INDICATIONS

Pour combler vos appétits de lecture au plus près de chez vous

Pour bénéficier des ressources du réseau des médiathèques et de la Bibliothèque

Départementale de Prêt en cas de rupture de stock de votre traitement littéraire habituel

Pour partager un moment d'échange et rompre la solitude ...

Pour consommer sans modération des animations culturelles gratuites proposées régulièrement :

Théâtre et exposition avec les Femmes Solidaires en mars 2025

Conférence géopolitique le 25 juin 2025

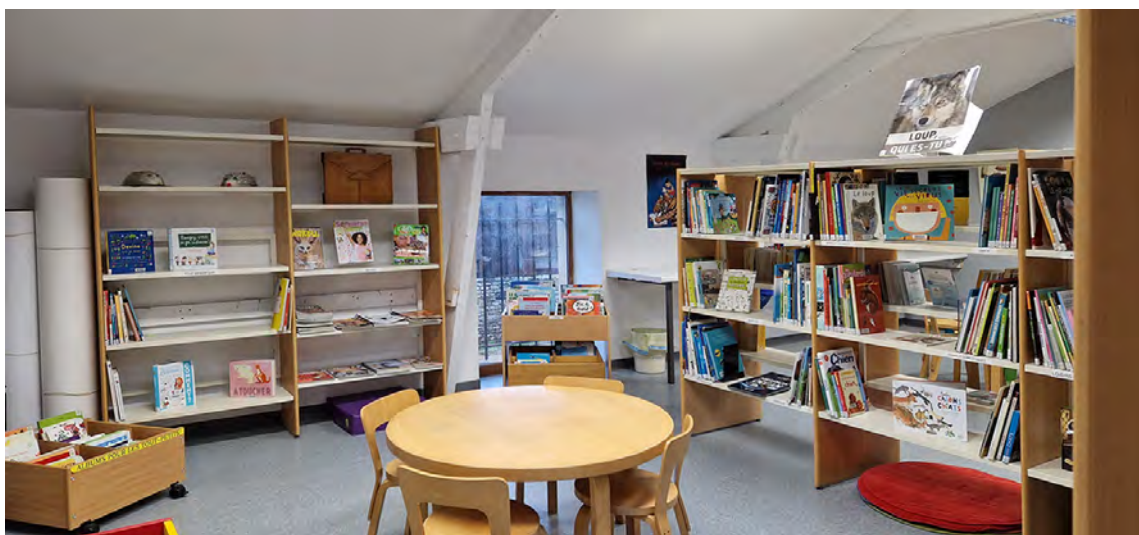
Nuit de la lecture en janvier 2026

Théâtre avec la troupe de l'Art Roquois : la Souricière le samedi 28 février 2026

Le Printemps des Poètes

Participation au prix des lecteurs des Etranges Lectures





POSOLOGIE

Tous les **mardis de 14h à 18h** et les **vendredis de 9h à 12h** de septembre à juin
Tous les **dimanches de 10h à 12h30** et les **mercredis de 15h à 18h** en juillet et août

Pour les enfants, chaque vendredi veille de vacances scolaires : une **Heure du Conte** avec Tout Conte Fée

Pour les adultes, le mardi à 17h30 pendant les vacances scolaires, des **Lectures Gourmandes**

Une **boîte à livres** à disposition H24 en cas de manque

DUREE DU TRAITEMENT

A poursuivre régulièrement, sans limite, selon les besoins

CONTRE INDICATIONS OU EFFETS INDESIRABLES

AUCUN

L'abus de la lecture ne nuit pas à la santé et la fréquentation régulière des lecteurs garantit le maintien de votre bibliothèque

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Une inscription **gratuite** valable sur l'ensemble du réseau : Marquay, Sarlat, Sainte-Nathalène

Des prêts d'une durée d'un mois, renouvelables sur demande

Pour toute question : 05 53 28 87 21

biblio.marquay@gmail.com



CHANGEMENT EXPLOITANT DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) des Deux Rivières dont dépend la commune a repris en régie l'exploitation du service d'eau potable.

Afin d'assurer le fonctionnement des installations, l'exploitation a été confiée à la

Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE24)

À compter du 1^{er} Janvier 2026, RDE 24 remplacera **SOGEDO** et sera votre interlocuteur pour toutes vos démarches :

- pose d'un compteur,
- fuite d'eau,
- question sur votre facture,
- question technique,
- résiliation de votre contrat,
- ouverture de compteur...



Les modalités de facturation restent les mêmes qu'avec SOGEDO (2 factures par an). En revanche, si vous êtes actuellement mensualisés ou prélevés automatiquement, vous devrez prendre contact avec RDE 24 et envoyer votre RIB pour remettre en place ce prélèvement.
Vos données bancaires ne seront pas transmises automatiquement par SOGEDO.

CONTACT

Régie Des Eaux de la Dordogne (RDE24)

Agence Le Bugue

92 Avenue de la Gare
24 260 Le Bugue

Lundi au Jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 12h00

05.53.24.95.19 / www.rde24.fr

Astreinte (urgence en dehors des horaires de bureau) : 06.85.42.04.59



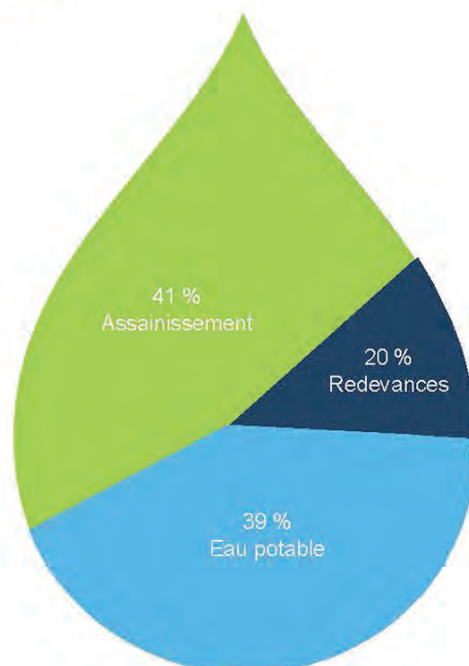
Comprendre ma *FACTURE* d'eau

Les différents postes de ma facture

Contrairement à d'autres pays, en France, le financement du service public de l'eau est intégralement assuré par les factures d'eau. Il est courant de dire « **l'eau paie l'eau** ».

Les factures en France se composent de :

- **39 % : la distribution de l'eau potable.**
Pour capter, traiter, contrôler la qualité de l'eau et l'acheminer aux robinets.
- **41 % : l'assainissement**
Pour la collecte et le traitement des eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel.
(Exceptée pour ceux qui ne sont pas desservies par le réseau collectif)
- **20 % : redevances pour les organismes publics**
(Agences de l'eau, Etat...)
Pour ensuite être redistribuées sous formes d'aides financières aux collectivités et acteurs de l'eau.



Les factures comprennent une partie fixe liée à l'abonnement et une partie variable liée au volume d'eau consommée.

Qui décide du prix de l'eau ?

L'eau et l'assainissement sont des services publics. La décision du prix de l'eau revient donc à vos élus. Lorsque la commune fait le choix de se regrouper avec d'autres municipalités, comme ici, en formant le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) des Deux Rivières, ce sont les élus siégeant au syndicat qui décident du prix de l'eau de manière annuelle. Au moins un élu de votre commune en fait partie.

Le prix peut donc varier selon le contexte local comme la qualité initiale de la ressource ou sa disponibilité (présence d'une nappe d'eau souterraine ou exploitation d'une eau de source ou de rivière).

Le saviez-vous ?

L'eau du robinet est
l'aliment le plus
contrôlé en France.



Cette année, c'est avec grand plaisir que l'association a pu reprendre contact avec l'école de Marquay.

Le programme de la classe de CM1 et CM2 comprend l'étude du moyen-âge, abordé sous différentes formes par l'instituteur Fabrice. En dialogue avec ce dernier, lors de la sortie au château de Commarque, l'association a contribué à sensibiliser les élèves aux châteaux forts : leurs fonctions, leur organisation, leur forme, et leur construction.

Cet été, au mois d'août, 2 concerts ont eu lieu à l'église :

Joël Charles et Marie-Noëlle Cros, pianiste et chanteuse soprano, ont interprété des morceaux variés du classique aux variétés en passant par le Jazz;

Puis, le quartet Simon, quatuor à corde fidèle à notre village a interprété des œuvres majeures de Schubert, Schumann, Bartok...

Le groupe "histoire" continue ses recherches sur les maisons anciennes de Marquay, il a avancé notamment sur le château de la Carolie, nous présentant une étape en janvier 2025.

Un livret sur l'histoire de l'église St Pierre-es-liens est disponible à la mairie aux heures d'ouverture.



Les amis de l'Eglise de Marquay



Rappelons que "les amis de l'église de Marquay" est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, ayant pour objet de favoriser la sauvegarde, la restauration, la mise en valeur de l'église, d'organiser l'animation dans le respect des moments culturels, et d'approfondir la connaissance historique.

Le 13 décembre 2025, l'association, arrivée au terme du projet qui constitue son objet, l'essentiel des travaux de restauration étant terminés, a voté sa dissolution.

Une Assemblée Générale extraordinaire pour organiser le démantèlement aura lieu le 23 janvier 2026.

Il a été décidé en AG que la somme qui restera sur le compte bancaire de l'association fera l'objet d'un don à la municipalité de Marquay pour restaurer les vitraux cassés.

Ce don doit être fléché pour cette utilisation, la présence du Maire et du 1^{er} adjoint le garantissant.

Le bureau de l'association est extrêmement reconnaissante de l'implication des villageois, des amis de Marquay, et des amis de l'église de Marquay, autant pour leurs dons, que pour leur accueil et leur participation lors des activités organisées par l'association.

► **Contact :** association-eglise-marquay@laposte.net



Le chiffre 13 est souvent un porte-bonheur, c'est l'âge du petit patrimoine de Marquay et à cet effet je voudrais rendre hommage à tous les acteurs qui ont participé à cette fabuleuse aventure, compagnons du lavoir, bénévoles et sympathisants ainsi que la mairie qui nous accompagne depuis toujours.

Les équipes de Cancou, de Bédy, de Marquay et bien d'autres œuvrent depuis le début de la restauration du lavoir du Clauzel à entretenir le petit patrimoine de notre commune comme par exemple la fontaine de Bardenat, celle de la Lande, les cabanes de Francis, le calvaire et les murets.

Chaque année, en plus de ces travaux, les bénévoles réalisent l'entretien des accès.

Notons d'ailleurs, l'excellent travail de sécurisation des accès du lavoir du Clauzel.

Les esprits sont clairs et les volontés intactes comme aux premiers jours; malgré ceci les corps bougent beaucoup moins vite, c'est pourquoi nous mettons à disposition de tous les nouveaux bénévoles qui souhaiteraient nous rejoindre notre connaissance et notre envie de ne pas laisser nos traces du passé tomber dans l'oubli.

La mémoire des anciens est un bien précieux, c'est en signe de respect que nous devons continuer à faire revivre les endroits qui les ont accueillis.

Cette année 2025 l'association a réalisé un nouveau projet : les barrières avec chicane au lavoir du Clauzel.

En effet, ce travail était nécessaire à cause des incivilités qui ont créé des dégâts sur le chemin et les petits ponts.

Nous rappelons que ce passage est un chemin privé pour des randonneurs à pied et en vélo.

Un grand merci pour les dons que nous avons et qui ont permis cette modification du passage, remerciements particuliers à Bernadette Philip, Jacky Lafond et Guy Phelip pour les planches et les piquets.



Pendant toute l'année nous avons eu beaucoup de travail de débroussaillage et d'entretien autour des monuments restaurés (croix, fontaines, cabanes et chemins), cela dans une bonne humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre, les nouveaux adhérents sont les bienvenus !

Renseignements à la mairie.



UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS ET EN RÉUSSITES



● APE Tamniès/Marquay ●

Une année 2024-2025 dynamique et conviviale

L'année écoulée a été rythmée par de nombreux événements organisés avec succès par l'APE. Nous avons débuté par une soirée Halloween, avant de tenir un stand au marché de Noël de Marquay où ont été vendus les calendriers du RPI. Le loto organisé à Marquay a, une nouvelle fois, rencontré un franc succès en affichant salle comble. En avril 2025, le Carnaval est venu animer le RPI et réunir enfants, familles et bénévoles dans une ambiance festive. L'année scolaire s'est clôturée par la traditionnelle kermesse en juin 2025. Enfin, l'APE a assuré la tenue de la buvette lors du marché gourmand de Tamniès.

Des actions concrètes au service des écoles

Grâce à l'ensemble de ces manifestations, les fonds récoltés ont permis de soutenir les nombreuses sorties scolaires, dont le séjour à Beauval pour les élèves de Marquay. Les élèves du CP au CM2 ont également bénéficié de cours d'anglais, financés avec l'aide du comité des fêtes de Marquay, afin de faciliter leur transition vers le collège. Ce dispositif sera reconduit pour l'année 2025-2026.

En ce début d'année, un nouveau don a été effectué à chacune des deux écoles pour accompagner les enseignants dans la mise en place de leurs projets pédagogiques. Le bilan est très positif et encourage l'APE à poursuivre dans cette voie.

Pour cette nouvelle année, un nouveau bureau a été constitué afin de poursuivre les actions menées au profit des enfants des écoles de Tamniès et Marquay : • Présidente : Célia DELIBIE • Vice-président : Pierre DELIBIE • Trésorière : Marie OMARINI • Trésorière adjointe : Romane DE LACHEZE MUREL • Secrétaire : Emeline MONS • Secrétaire adjointe : Mélanie COURMONT



Les projets à venir

Plusieurs actions sont d'ores et déjà en préparation : un loto en janvier 2026, La kermesse de juin, La tenue de la buvette lors du marché gourmand de Tamniès.

Notre équipe reste ouverte et enthousiaste à l'idée d'accueillir de nouveaux membres : grâce à vous, nous sommes plus forts !

Remerciements

L'APE tient à remercier chaleureusement : La Mairie de Tamniès et la Mairie de Marquay pour leurs subventions, L'ensemble des collaborateurs : personnel éducatif, comités des fêtes, foyer rural, amicale laïque, commerçants, Les parents et, bien sûr, les enfants qui participent à faire vivre l'association.



Une année riche en projets et en découvertes !

Bilan 2024-2025 et premiers temps forts de 2025-2026

L'année scolaire 2024-2025 a une nouvelle fois été marquée par de nombreux projets, des sorties enrichissantes et des moments forts qui ont rythmé la vie de notre école.

► Séjour à Beauval

Tout d'abord, un séjour inoubliable au ZooParc de Beauval – les 5 et 6 mai 2025. Moment phare de l'année, ce séjour de deux jours au parc de Beauval restera longtemps gravé dans les mémoires des élèves avec au programme :

- un parcours sur les traces des pandas,
- l'impressionnant spectacle des oiseaux,
- la découverte du parc en téléphérique,
- et des rencontres avec une multitude d'animaux.

Les élèves ont également vécu la petite aventure de dormir une nuit avec les copains dans un centre d'hébergement, de partager les repas, de prendre le bus et d'accumuler des souvenirs précieux.



► Clôture du cycle “École & Cinéma”

L'année a aussi permis d'achever le cycle « École et cinéma ». Tous les élèves ont eu la chance de découvrir le film culte Le Magicien d'Oz, une comédie musicale fantastique mêlant animation, prises de vue réelles et effets spéciaux “kitsch” mais toujours magiques.

► Fête de l'école

La fin d'année a été marquée par la préparation de la fête de l'école, avec des nouveautés comme un blind test mené par les élèves et des danses occitanes pour nous mener vers la dernière journée de l'année scolaire qui a été tout aussi mémorable : direction la Félibrée de Sarlat, où les élèves ont participé à un grand bal l'après-midi.

► Une rentrée 2025 placée sous le signe de la gastronomie

Dès septembre 2025, les projets ont repris avec dynamisme. Les élèves ont bénéficié d'une semaine exceptionnelle consacrée à la gastronomie périgordine dans le cadre de la semaine du goût. Avec comme moment phare la visite de la Ferme de la Grézelie avec une dégustation de produits du terroir et le repas au restaurant de la Ferme du Brusquand.



► Une école toujours en mouvement

Entre découvertes culturelles, projets pédagogiques et sorties ancrées dans notre patrimoine local, l'année 2025 a été riche et variée, et la nouvelle année scolaire s'annonce tout aussi prometteuse.

L'équipe enseignante remercie les familles, la municipalité, l'association des parents d'élève, le comité de fêtes de Marquay et les partenaires et toutes les personnes qui contribuent chaque jour au bien-être et à la réussite des élèves.



COURS DE GYMNASTIQUE

Cette année encore les cours de gymnastique organisés ont un grand succès auprès de nos sportives Marquayaises et Tamniécoises, beaucoup de nouvelles recrues sont arrivées. Catherine et Michel, nos coachs préférés, se donnent à 100% pour nous faire travailler nos muscles et les cours sont très bien adaptés.

Une multitude d'exercice nous est proposée et les cours se suivent mais ne se ressemblent pas.

Gym pour tous



● Tous les mardis à la Salle de Convivialité de MARQUAY

CATHERINE nous propose des séances de gym douce

◆ de 18 h à 19 h

Gymnastique douce et musculation profonde, posture, équilibre

Ambiance très conviviale, plaisir de se retrouver et partager des bons moments tout en travaillant.

◆ de 19 h15 à 20 h15

Gymnastique rythmée, musculation, cardio, là on "souffre" plus et les sportives se régaler !

● Tous les jeudis à la salle de TAMNIES

MICHEL nous propose des séances de gym tonique

◆ de 19 h à 20 h

Echauffement dans la bonne humeur et bien animé puis les exercices commencent : abdos, fessiers, triceps, biceps, dorsaux...et tout cela en série bien sûr...

A chaque séance nous travaillons soit avec des ballons pailles, élastique, gros ballons, poids, presque tout le matériel est mis à disposition pour celles qui n'en ont pas.

► **Pour tout contact :** Brigitte Choucherie ☎ 06 70 03 25 19

VEenez NOUS REJOINDRE, NOUS VOUS ATTENDONS.

Sylvie Jesinghaus





Chers habitantes, chers habitants,

À l'aube de cette nouvelle année nous les chasseurs de la commune, souhaitons vous adresser nos vœux les plus sincères de paix, de santé et de prospérité.

Attachés à nos traditions, à la préservation de notre patrimoine naturel et au respect de notre environnement, nous avons à cœur de contribuer à la vie de notre territoire, dans un esprit de responsabilité, de dialogue et de convivialité.

Que cette année soit placée sous le signe du vivre ensemble, de la solidarité et du respect mutuel.

Que la nature continue d'être un lieu de rencontre, de transmission et de sérénité pour chacun d'entre nous.

Nous remercions les habitants pour leur compréhension, leur bienveillance et leur confiance.

Ensemble, poursuivons notre engagement pour une ruralité vivante, harmonieuse et respectueuse de tous.

Recevez, au nom de l'ensemble des chasseurs de Marquay nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Avec amitié et respect,

Le président Mr Dubois Emmanuel et l'ensemble des chasseurs.



L'entente Marquay Tamniès qui aura 35 ans d'existence en 2026 regroupe une soixantaine de licenciés et est encadrée par un duo de présidents passionnés : Quentin Albié et Camille Kial.

L'équipe 1 qui évolue cette année en division départementale 3 est entraînée par Loïc de Sousa et Romain Ledigabel et se comporte de façon très honorable en faisant partie du trio de tête de la poule à la mi-saison.

L'équipe B sous la houlette de Quentin Albié, Anthony Carrolla et Michael Girodou fait également partie des meilleures équipes de sa poule de Départementale 4.



Equipe 1 lors de la journée Octobre Rose



Equipe réserve



Equipe foot loisirs lors d'un match à Marcillac

L'Entente Marquay Tamniès peut compter sur le soutien des municipalités de Marquay et de Tamniès ainsi que des nombreux partenaires locaux, sans oublier les indispensables bénévoles. Grâce à eux, nos licenciés ont pu bénéficier des meilleures conditions de jeu, avec convivialité et sportivité, valeurs chères à notre club. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants !



MARQUAY fut animé en 2025 !

De nombreuses manifestations ont eu lieu grâce au travail d'une superbe équipe de bénévoles. Le bilan moral et financier est très positif et nous donne plein d'énergie pour continuer.

► Randonnée Quad et SSV

Nous avons ouvert la saison festive pour Pentecôte avec cette superbe randonnée destinée aux quads et aux SSV (buggy).

Pas moins de 130 engins étaient réunis pour parcourir un joli tracé de 85 Km sur les chemins de la commune et des villages voisins.

Pour le retour des randonneurs dans le village, nous avons préparé un bon repas bien du coin avec nos incontournables pomme de terre marquayaises.

La journée s'est très bien passée et fût très conviviale, celle-ci s'est terminée autour de produits de la mer afin de clôturer en beauté cette manifestation. Vivement la quatrième édition !



► Feu de la St Jean

Fin juin, comme depuis maintenant de très nombreuses années, nous avons organisé la soirée feu de saint Jean. Pour cette occasion, nous déménageons sur le terrain de pétanque.

Cela représente beaucoup de manutention mais ça en vaut la peine au vu de vos très nombreuses réservations.

Un bon repas préparé là encore par nos petites mains, un joli feu, l'équipe de B & Cie sur la scène et du beau temps, tous les ingrédients ont été réunis pour une recette parfaite à la réussite de cette soirée !



► Course de côte

Le deuxième week-end de juillet à MARQUAY, c'est course de côte !

C'était cette année la 29^{ème} édition.

Cette manifestation représente énormément de travail sur une bonne partie de l'année pour notre équipe. Dossiers administratifs en béton, recherche de budget, organisation, convocations, montage, démontage, comptabilité...

Ce travail a été bien récompensé cette année encore grâce à un superbe plateau de voitures. Une cinquantaine de bolides prenaient le départ sous un beau ciel bleu.

Nous nous sommes toutes et tous retrouvés le samedi soir, veille de la course pour un nouveau format de la soirée course de côte avec un super repas et une ambiance de folie orchestrée par la troupe BANDA BEN !

Gens du village, bénévoles, commissaires, officiels et concurrents se sont régalés durant ce moment fort en convivialité !

C'est un nouveau concurrent qui a inscrit notre épreuve à son palmarès, Arnaud MARCILLAC s'est retrouvé sur la première marche du podium après un sans-faute au volant de sa magnifique NOVA Proto NP03.

Il est reparti dans ses terres Aveyronnaises avec un bon souvenir du Périgord Noir.

En deuxième position, nous retrouvons comme l'an dernier le jeune Nicolas FILIATRE avec sa belle Dallara F399 qui vient de haute Vienne.

Sur la troisième marche du podium, c'est la aussi un nouveau concurrent venu d'Auvergne, Christopher GIET au volant d'une magnifique Dallara F308.

Vous l'aurez compris, en 2026 aura lieu la trentième édition, qui l'aurait cru lors de sa création ?

Faites nous confiance, pour l'occasion, nous allons vous préparer une merveilleuse édition !



Un énorme merci à la municipalité et ses employés, aux riverains, aux commissaires, aux officiels, aux partenaires ainsi qu'à cette fabuleuse équipe de bénévoles.



► Marquay en Fête

Que dire... on ne va pas ouvrir un livre, mais cette fête, toujours grandissante en tous points vient de vivre une excellente édition. Une météo parfaite, des orchestres géniaux, des fêtards respectueux et évidemment un énorme travail des 56 bénévoles présents pour organiser cela.

Nous étions très nombreux à MARQUAY dès le premier soir avec des records de fréquentation durant les 3 jours.

Dès le vendredi soir, c'est TTC qui a littéralement mis le feu à la scène !

Un travail titanesque avait lieu dans le stand Snacking afin de toujours mieux vous servir.



Après quelques heures de sommeil, mise en place pour la journée du samedi. Le traditionnel concours de pétanque avait lieu avec là aussi une très belle fréquentation.

Pendant ce temps, notre équipe était sur le qui-vive afin de préparer le repas du samedi soir. Entre paella et snack, nous étions plus de 400 à manger.

Pour faire digérer tout le monde, l'équipe de AMBIANCE DISCO 24 était présente pour vous faire danser et chanter jusqu'à tard dans la nuit.

Jour 3, et pas des moindres, ce fut un dimanche bien rempli avec un petit tourrain pour prendre des forces afin d'accueillir beaucoup de monde avec le marché déplacé à l'école pour l'occasion et le vide grenier.

En fin de matinée, une troupe musicale habituelle était là pour ambiancer le marché gourmand.

Les nombreux visiteurs se sont régalés avec produits des gens du marchés ainsi qu'avec nos préparations sous notre stand. Un petit clin d'œil aux préparateurs de notre rougail saucisse qui a eu un grand succès.

Dans l'après-midi, nous avons organisé une nouvelle fois le Blind test. Un moment convivial en musique dans la cour de l'école qui met bien en appétit pour la dernière soirée.

Celle-ci était animée cette année par l'orchestre LES BUZZ BROTHERS.

Cette soirée aussi a connu un record de fréquentation, c'est une réelle récompense pour les bénévoles de l'équipe.

Un très joli feu d'artifice a eu lieu dans la soirée et tout le monde a pu clôturer cette fête sur la piste de danse.





HOMMAGE à J.P.

Toute l'équipe pense fort à J.P.,
qui était le doyen de l'équipe
et qui nous a quittés cette année.

► Marche Octobre Rose

Nous avons renouvelé cette année notre manifestation au profit de la ligue contre le cancer. Une belle matinée épargnée par la pluie pour proposer une marche de 10 km.

Au retour des marcheurs, nous avons partagé un repas dans la salle des fêtes.

Cela nous a permis de reverser à la ligue la somme de 1194 €.

Avec une équipe comme la nôtre, il était évident de reconduire cette journée.



► Marché de Noël

Le 7 décembre, nous avons organisé le marché de Noël.

Le soleil était parmi nous et nous a permis de passer une excellente journée très conviviale. Beaucoup d'artisans et de créateurs étaient présents.

Ce fut une superbe édition malgré le nombre de marchés ce jour là dans les villages voisins.





Également sous l'association ont eu lieu des soirées théâtres, une soirée karaoké ainsi qu'une soirée avec les contes du Lébéroü avec une salle des fêtes pleine.

Le comité des fêtes reste très actif et toute l'équipe travaille toujours pour vous proposer des manifestations avec toujours la même passion, ANIMER NOTRE VILLAGE !

1000 mercis à tous les bénévoles qui œuvrent pour tout cela.

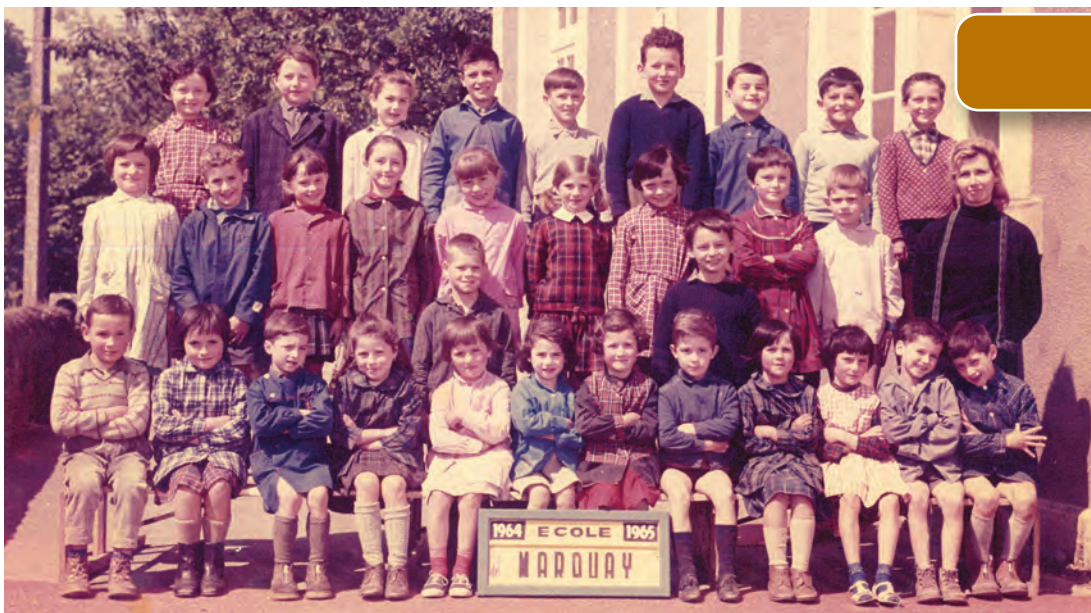
Le bureau :

- Président : Florent LIRAUD
- Vice-Président : Pierre DELIBIE
- Trésorière : Sylvie JESINGHAUS
- Trésorière adjointe : Isabelle DELIBIE
- Secrétaire : Elodie DELIBIE
- Secrétaire adjointe : Marie VEYRET

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| ◆ 24 mai | Rando quad et SSV |
| ◆ 14 juin | Rando VTT / Pédestre |
| ◆ 26 juin | Feu de Saint-Jean |
| ◆ 11/12 juillet | 30 ^{ème} Course de côte |
| ◆ 31 juillet, 1,2 août | Fête du village |
| ◆ 6 septembre | Rando Mobylette |
| ◆ 26 octobre | Marche Octobre Rose |
| ◆ 6 décembre | Marché de Noël |





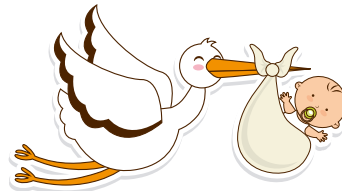
Année 1949 - 1950



NAISSANCES

Arsène, Patrice, Thierry REGNER, le 11 juillet 2025
Loën, Zack et June, Billie VILLOINGT LAMOUCHE, le 12 juillet 2025
Romie BOUCHAT, le 13 septembre 2025
Mathilde et Lucas BOUYSSOU, le 19 octobre 2025
Noah PAUTIERS, le 23 novembre 2025
Alix ARNAUD, le 16 décembre 2025

Toutes nos félicitations



Etat civil

MARIAGES

Valérie ANDRIEUX & Jean-Marc CONSTANT, le 5 juillet 2025
Brigitte CHOUCHERY & Yves PAUL, le 26 juillet 2025
Delphine DALBAVIE & Gaëtan PARADE, le 16 août 2025
Marie-Lou CHAMBOT & Ludovic VENANCIE, le 6 septembre 2025

Toutes nos félicitations



DÉCÈS

Odet, Jean-Louis DELIBIE, le 18 janvier 2025
Marcelle DELCOMBEL, le 15 février 2025
Richard CUEVAS, le 4 avril 2025
Georges ESPINASSE, le 17 avril 2025
Maurice, Lucien BURG, le 5 mai 2025
Rosette BOURMIER, épouse AUSSEL, le 18 mai 2025
Arthur DAUZIER, le 12 juin 2025
François, Guy, Jean BELLOCQ, le 17 août 2025
Jeanne, Jacqueline BONHORE, épouse LABATTUT, le 26 août 2025
Liliane LANOY, épouse DELIBIE Christian, le 31 août 2025
Raymonde REY, épouse CROUZEL, le 2 octobre 2025,
Georgette DI-GIOANNI, épouse GELMINI, le 7 octobre 2025
Josette, Yvonne JANET, épouse PRYZBYLO, le 7 octobre 2025
Jean-Paul, Clovis, Robert, Georges MANDRET, le 2 novembre 2025
Yvette, Alice BESSIERE, épouse BURG, le 8 décembre 2025

Toutes nos condoléances aux familles





Repas des aînés



Les médaillés

Didier Delibie
Médaille d'honneur Vermeil
30 ans de service

◆
Jacky Bayle
Médaille d'honneur Argent
20 ans de service

◆
Christian Veyret
Médaille d'honneur Argent
20 ans de service

